



Bruges

**APPEL A CANDIDATURE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE
DE BRUGES**

ANNEXE N°2 – FICHE DES EMPLACEMENTS SOUHAITES

Merci de cocher la/les case(s) correspondant à votre demande en indiquant l'autorisation souhaitée par ordre de préférence (de 1 à 5) le cas échéant :

<p><u>Autorisation n°1</u> Parc Ausone / Belvédère Parc Ausone Eté : de 14h à 19h Hiver : de 14h à 18h30 Restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides</p>	
<p><u>Autorisation n°2</u> Parc Treulon Eté : de 14h à 19h Hiver : de 14h à 18h30 Restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides</p>	
<p><u>Autorisation n°3</u> Avenue de Chavailles Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 14h30 Restauration rapide plats cuisinés/ burgers</p>	
<p><u>Autorisation n°4</u> Place Henri Hernandez, avenue du Lac Du Lundi au vendredi de 16h à 21h30 Restauration asiatique</p>	

Une seule autorisation par commerçant ne sera délivrée.

- J'ai bien pris connaissance des conditions particulières du cahier des charges qui seront reprises dans l'arrêté du Maire portant autorisation d'occupation du domaine public si ma candidature venait à être retenue.

Date :

Signature :